

**Compte-Rendu
CTL DU 29/03/2022
(1ère convocation)**

Réformes en cours et à venir à la DDFIP 66...

Les jeux sont ouverts : tout est possible !!!

LA TRAJECTOIRE SEMBLE CONNUE, MAIS PAS AVOUABLE.

Pour les 10 années qui viennent, on peut tout imaginer...

Aurons-nous un jour un SIP départemental à l'image du un SIE départemental que nous avons déjà ? Qu'est-ce qu'il y aura vraiment à terme à Rivesaltes?

Ce n'est pas de la science-fiction. Ce n'est pas un poisson d'avril même si ces lignes sont écrites un premier avril.

Pour anecdote, sachez que de nombreuses rumeurs ont circulé le 01/04/2022, presque en écho au CTL, sur le site de la Côte Vermeille, jour de grand vent, il est vrai, mais faut-il vraiment faire confiance à Radio Tramontane ?

Voici donc les réponses à certaines questions que vous vous posez...

UN SIE DÉPARTEMENTAL PAS FORCÉMENT LÀ POUR TOUJOURS.
UN SIP DÉPARTEMENTAL UN JOUR PEUT-ÊTRE POUR TOUJOURS?

Le SIE départemental

Alors que le SIE PERPIGNAN doit fusionner le 01/01/2023 avec le SIE PERPIGNAN REART, on sait déjà que le recouvrement forcé partira au PRS, qu'un centre de contact des professionnels s'installera côte vermeille, et que le périmètre de la DGE sera modifié pour l'étendre aux entreprises de taille intermédiaire.

Que restera-t-il donc comme matière dans ce service?

La question de sa viabilité à moyen terme se pose.

Un SIP départemental ?

Un SIP départemental à moyen terme pourrait sembler de prime abord comme une hypothèse fantaisiste.

Il y en a un, certes, en Haute-Garonne. Dans les PO, on se croyait épargné par un tel projet... La Directrice certifie qu'il n'y a aucun projet de SIP départemental dans le 66.

Puis, elle précise que la **mise en place du PÔLE DE RECOUVREMENT DÉPARTEMENTAL** est décalée à 2023.

Quant au recouvrement forcé plus précisément, elle rappelle l'expérimentation dans 5 départements, avec comme première étape le transfert des RAR des SIE au PRS.

Si on insiste un peu une phrase finit pas être lâchée : **ON CONNAIT LA TRAJECTOIRE !!!**

Pas de plan caché donc, mais il y a bel et bien une trajectoire. Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre : **le SIE et les SIP vont se vider peu à peu de leur substance**. Quand la matière s'en va ...

Les amendes

On a tous cru voir un jour les amendes à Rivesaltes, adossées au nouveau SIP. Ce sera comme la nouvelle lessive du sketch de Coluche, « ça lavera plus blanc, mais il faudra d'abord faire les noeuds et les défaire ensuite, vive le « nouvel sip » !!! ».

L'informatique pour l'instant ne permet pas le départ des amendes de la Municipale. On est en attente de RSP MEDOC. Dans le même temps, une expérimentation d'un centre de contact amendes est prévue à Epinal, et ce n'est pas une image. Les amendes iront-elles un jour à Rivesaltes et quelle sera la durée de vie du SIP à Rivesaltes ?

Pour l'instant, ce dernier est toujours à Perpignan... Ce dossier est suivi de près par SPIB-2C... mais on est confronté à un coup dur : le maître d'oeuvre est parti. L'immeuble ne sera pas livré avant la fin septembre 2022. Un nouvel appel d'offre est lancé. Sera-t-il fructueux?

Les matières utilisées ne sont pas sous tension. Nous avons rappelé l'envolée du cours de l'aluminium. Qu'à cela ne tienne, il y a le plan de résilience et la clause de révision.

Rivesaltes se fera, mais si c'est au même rythme que la deuxième prison pour notre département, il n'y aura jamais de SIP à Rivesaltes, mais d'autres services de la DGFIP. Ces réflexions ont d'ailleurs contribué à développer l'imaginaire de certains notamment le 1^{er} avril 2022 sous couvert de poisson d'avril.

En conclusion de premier compte-rendu de ce CTL qui en appelle un autre, la Directrice nous a dit :

« Qu'il fallait donner les clés aux agents ;
Qu'il fallait aussi leur donner le sens ;
Qu'il fallait donner la trajectoire et dire les choses ».

Acceptons-en donc l'augure, mais en ce 29 mars 2022, c'était plus de la com que de l'info...
VIGILANCE DONC !

Nous allons donc revenir très vite vers vous car ce CTL fut dense et riche d'enseignements pour le futur. FO DGFIP 66 y a pris toute sa place dans les débats. La lecture de notre déclaration liminaire vous permettra de mieux percevoir les enjeux posés dans ce CTL.